

Les deux parties sont convenues de poursuivre par voie diplomatique un approfondissement de leurs vues sur cette procédure.

En outre elles ont particulièrement souligné l'intérêt du prolongement industriel de leur coopération et pour la faciliter elles sont convenues de tenir un atelier conjoint sur le développement de la technologie, les transferts technologiques et le capital risque. Des coordonnateurs désignés mettront au point prochainement les modalités de cette rencontre.

En ce qui concerne les activités multilatérales industrielles européennes, les deux parties ont noté avec satisfaction la participation canadienne à deux projets EUREKA et ont jugé cette voie prometteuse pour le rapprochement des partenaires industriels des deux parties.

La partie canadienne a fait état d'une étude en voie d'achèvement concernant l'inventaire de la coopération franco-canadienne en technologies émergentes.

Les deux parties ont rappelé l'intérêt de la protection de la propriété intellectuelle entre elles.

SL

*Duk*